
COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes
et Droits Indirects

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION

DIVISION DU TARIF, VALEUR ET REGLES D'ORIGINE

N° 015 /2022/OTR/CG/CDDI/DEL/Div. TVRO

AVIS AUX IMPORTATEURS

Messieurs les importateurs et les transitaires sont informés que les taux de change applicables aux déclarations, pour le compte du mois de décembre 2022, sont modifiés comme suit :

PAYS	MONNAIE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
UNION EUROPEENNE	Euro	655,957	655,957
U.S.A.	Dollar Américain	662,05	632,80
ROYAUME UNI	Livre Sterling	761,85	760,81
JAPON	Yen	4,5006	4,5756
CANADA	Dollar Canadien	486,98	468,37
CHINE	Yuan	90,91	88,30
SUISSE	Francs Suisse	665,20	665,14
DANEMARK	Couronne Danoise	88,13	88,21
NORVEGE	Couronne Norvégienne	64,07	63,49
SUEDE	Couronne Suédoise	60,14	60,17
HONG KONG	Dollar Hong-Kong	84,34	81,02
INDE	Roupie	8,00	7,75
AFRIQUE DU SUD	Rand Sud Africain	36,522	37,265
EMIRATS ARABES UNIS	Dirham	178,74	172,99
THAILANDE	Bath Thaïlandais	17,58	17,87

Cet avis prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 06 DEC 2022

Pour le Commissaire des Douanes
et Droits Indirects p.i.
Le Directeur du Renseignement et de
la Lutte Contre la Fraude



Piguendéléwè AKAYA